

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE
DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

MAIRIE DE MALAKOFF

HOTEL DE VILLE

1 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918

CS80031

92245 MALAKOFF

B - Objet de la consultation.

« FOURNITURE DE CARBURANTS DESTINES AUX VEHICULES DE LA VILLE ET DE LA SAIEM MALAKOFF HABITAT »

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

☒ pour le marché public (en cas de non allotissement)

☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché public.

☐ pour le lot n° ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)



Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

☒ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

CAMPUS ILE DE France

☒ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Zac de la Justice 5 rue de la Mare Poissy 95380 VILLERON

☒ Adresse électronique :

valerie@campusidf.com ; sbellanger@campusidf.com

☒ Numéros de téléphone et de télécopie :

§ 01.34.47.70.70.

▼ 01.34.47.77.47.

☒ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : 720 801 349 00468

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ NON

OU

☐ OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement**F1 – Exclusions de la procédure**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*) ;
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : 

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

 le formulaire DC2.

☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

- ☒ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

● Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

● Adresse électronique :

● Numéros de téléphone et de télécopie :

● Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1). En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

MAIRIE DE MALAKOFF

HOTEL DE VILLE

1 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918

CS80031

92245 MALAKOFF

B - Objet de la consultation

« FOURNITURE DE CARBURANTS DESTINES AUX VEHICULES DE LA VILLE ET DE LA SAIEM MALAKOFF HABITAT »

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général :

● Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

● *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*
CAMPUS ILE DE France

● *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*
Zac de la Justice 5 rue de la Mare Poissy 95380 VILLERON

● *Adresse électronique :*

valerie@campusidf.com ; sbellanger@campusidf.com

● *Numéros de téléphone et de télécopie :*

§ 01.34.47.70.70.

▼ 01.34.47.77.47.

● *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : 720 801 349 00468*

● *Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : SAS*

● *Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?*



Oui ;



Non.

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé :

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions de marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles L. 2113-12, L. 2113-13 ou L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2313-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
1. ☐ Entreprise adaptée (article L. 5213-13 du code du travail) ou structures équivalentes	Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
2. ☐ Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) ou structures équivalentes	Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création : Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
3. ☐ Structures d'insertion par l'activité économique (article L.5132-4 du code du travail) ou structures équivalentes	La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
4.. ☐ Entreprises de l'économie sociale et solidaire (article 1 ^{er} de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)	La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

● 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

● 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

☐ Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

D - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature sauf cas particulier de la rubrique E3.)

D1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

D2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

D3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'enseigne commerciale (le cas échéant) :
nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

E - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature sauf cas particulier de la rubrique F4.)

E1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	147 807 000	203 943 000	179 954 000
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	99 %	99 %	99 %

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

E2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière :

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

E3 – Pour les marchés publics de travaux :

☐ En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).
(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

E4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique):

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature sauf cas particulier de la rubrique G2.)

F1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici :

F2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat ou le groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)

(*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(**) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

H - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

H1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

I2 Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240527-DEC2024_146-AR



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique

Je soussigné,

Nom : BELLANGER

Prénom : Sébastien

Qualité : Directeur général

Agissant au nom et pour le compte de **CAMPUS ILE DE France**

Au capital de : 1 828 623 €

Dont le Siège Social est situé : Zac de la Justice 5 rue de la Mare de Poissy 95380 VILLERON

Inscrite au R.C.S. ou au R.M sous le n° RCS PONTOISE

Immatriculé au SIRET ou SIREN sous le numéro 720801349

Atteste sur l'honneur qu'en application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique :

- 1) Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union Européenne.
- 2) Ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne.
- 3) Ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 du code du travail ou des articles 131-39-5° et de l'article 225-1 du code pénal ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne.
- 4) Ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l'article L640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Campus Ile de France SAS

• Fioul et carburant • AdBlue • Lubrifiants

1 rue Saint Jean - 77470 - Trilport - France

tél. : 01 64 33 34 35 - fax : 01 60 24 32 71

www.campusidf.com

Adressez vos règlements au siège social ZAC de la Justice - 5 rue de la Mare Poissy - 95380 - Villeron - France

SAS au capital de 1 828 623 € - R.C.S. Pontoise 720 801 349 - Code APE 4671Z - Identifiant TVA FR34 720 801 349

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Signature



4.1 ne pas être déclaré en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L. 653-8 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

5) ne pas être admis au redressement judiciaire en application de l'article L.631--1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

6) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

7) sont exclues de la procédure de passation des marchés les personnes qui :

- ont été sanctionnées pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L8241-1, L8251-1 et L8251-2 du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal

- au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de la passation du marché, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociations prévues au deuxième de l'article L2242-1 du code du travail

- ne pas avoir été condamné au titre du V de l'article 131-39 du code pénal ou -39 du code pénal ou sont des personnes physiques condamnées à une peine d'exclusion des marchés. (article L2141-4 du code de la commande publique)

8) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

9) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D.8222 -5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

10) – Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

11) Je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3, L8221-1 et suivant, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ;



12) je certifie que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article l152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre état de l'Union Européenne.

13) J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier.

14) Je certifie ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article l620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L625-2 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

15) J'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales exigibles au 31 décembre de l'année écoulée

a) en souscrivant les déclarations m'incombant à cette date en matière d'assiette des impôts et cotisations sociales

b) en m'acquittant des impôts taxes, cotisations majorations et pénalités mises à ma charge

16) je suis à jour du paiement des salaires, charges sociales, des cotisations de sécurité sociale, des taxes sur le chiffre d'affaire, des taxes assimilées, de la taxe professionnelle et d'une manière générale des impôts directs et cotisations indirectes pour lesquels un certificat ne peut être délivré.

17) je verse directement à mes salariés leurs indemnités de congés payés et ne les mets pas au chômage pour cause d'intempéries.

18) Je certifie que mon entreprise n'est pas en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger.

19) je certifie que j'emploie au moins vingt salariés et que je satisfait au respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail.

20) Les prestations objets du présent contrat seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2, R.3243-1, L 320, L.143-3, L.143-5, L.620-3 et R 143-2 du Code du Travail français ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés si l'entreprise est étrangère.

21) De manière générale, mes salariés n'interviendront pas sur le chantier dans des conditions contraires à la législation du travail, de l'hygiène et de la sécurité.



22) Les salariés étrangers éventuellement employés pour l'exécution des travaux, objet du présent contrat sont munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France, conformément à l'article L.341-6 du Code du Travail.

23) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (loi n° 2014-873 du 4 août 2014)
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail ;

-avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à Villeron,

Sébastien BELLANGER
Directeur général





DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER

Je soussigné Monsieur Sébastien BELLANGER en qualité de Directeur Général,
agissant pour le compte de la société CAMPUS ILE DE France 5 rue de la mare
Poissy ZAC de la justice 95380 Villeron déclare sur l'honneur que l'entreprise
CAMPUS ILE DE France n'entre dans aucun des cas d'interdiction de
soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Fait à Villeron ,
Le



Sébastien BELLANGER
Directeur Général

Signature

Campus Ile de France SAS

• Fioul et carburant • AdBlue • Lubrifiants

1 rue Saint Jean - 77470 - Trilport - France

tél. : 01 64 33 34 35 - fax : 01 60 24 32 71

www.campusidf.com

Adressez vos règlements au siège social : ZAC de la Justice - 5 rue de la Mare Poissy - 95380 - Villeron - France

SAS au capital de 1 828 623 € - R.C.S. Pontoise 720 801 349 - Code APE 4671Z - Identifiant TVA FR34 720 801 349

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240527-DEC2024_146-AR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance Certificate number : 16036959

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE Name of the company :
SAS CAMPUS ILE DE FRANCE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT Address of the main establishment :
5 RUE DE LA MARE POISSY
95380 VILLERON

N° SIREN Tax identification number (SIREN number) : 720801349

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance Date of issue : 14/02/2024

Service gestionnaire The administrative service :

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 12
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
LMMeJV 9h-18h
Tél. : 0149911230
IFU12-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240527-DEC2024_146-AR

A MONTREUIL, le 31/01/2024

Nous contacter**Courriel:** depuis votre espace urssaf.fr**Tel.:** 3957**Références****N°SIREN** 720801349**Page** 1/2**CADRE LÉGAL**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

EDUCAHQ4CHVPPC2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.htmlSAS CAMPUS ILE DE FRANCE
ZAC DE LA JUSTICE
5 RUE DE LA MARE DE POISSY
95380 VILLERON**Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

EDUCAHQ4CHVPPC2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CAMPUS ILE DE FRANCE
ZAC DE LA JUSTICE
5 RUE DE LA MARE DE POISSY
95380 VILLERON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 70 salariés,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 345197 euros,

- au titre du mois de décembre 2023,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

ANGLE DE LA RUE DE L INDUSTRIE SQ DU SOUVENIR	77170 BRIE COMTE ROBERT	72080134900500
3 RTE DE MAROLLES	91290 LA NORVILLE	72080134900518
ZAC DE LA JUSTICE 5 RUE DE LA MARE DE POISSY	95380 VILLERON	72080134900468
1 RUE SAINT JEAN	77470 TRILPORT	72080134900492

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2023.

Fait à : MONTREUIL
le : 31/01/2024

Le Directeur, Didier MALRIC

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



N° de gestion 2010B00022

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 15 février 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	720 801 349 R.C.S. Pontoise
Date d'immatriculation	04/01/2010
Transfert du	R.C.S. de Paris en date du 30/09/2009
Dénomination ou raison sociale	CAMPUS ILE DE FRANCE
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	1 828 623,00 Euros
Adresse du siège	Zac de la Justice 5 Rue de la Mare Poissy 95380 Villeron
Activités principales	Commerce de fioul domestique, de tout combustible liquide et gazeux, lubrifiants, bois et dérivés, services et ramonages. Le transport public routier de marchandises, de déménagement et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises par véhicules motorisés de tous tonnages. Le nettoyage de cuves, le ramonage, entretien, dépannage et installation d'équipements thermiques et de climatisation
Durée de la personne morale	Jusqu'au 07/03/2089
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination	PICOTY S.A.
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Adresse	Rue André Picoty 23300 La Souterraine
Immatriculation au RCS, numéro	777 347 386 RCS Guéret

Directeur général

Nom, prénoms	BELLANGER Sébastien
Date et lieu de naissance	Le 03/06/1971 à Villeneuve-Saint-Georges (94)
Nationalité	Française
Domicile personnel	17 Rue de Cavoys 77181 Courtry

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	AGILI(3F)
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	Cordeliers Building 1 Rue des Quatre Chapeaux 69002 Lyon 2e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro	840 062 442 RCS Lyon

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	JSTP CONSEIL SARL
Adresse	1 Rue de l'Aulne 69140 Rillieux-la-Pape
Immatriculation au RCS	RCS Lyon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Zac de la Justice 5 Rue de la Mare Poissy 95380 Villeron
Activité(s) exercée(s)	Commerce de fioul domestique, de tout combustible liquide et gazeux, lubrifiants, bois et dérivés, services et ramonages.
Date de commencement d'activité	29/05/1985
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Mode d'exploitation	Exploitation directe

La société COMBUSTIBLES MOISSET ET FILS immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 775.731.193 a cédé à la société CAMPUS ILE DE FRANCE immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 720.801.349, un fonds de commerce à compter du 01/03/2011.

Branche d'activité

Le transport public routier de marchandises, de déménagement et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises par véhicules motorisés de tous tonnages. Le nettoyage de cuves. le ramonage, entretien, dépannage et installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Date de commencement d'activité

26/05/2020

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Foix
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Vienne
R.C.S. Meaux
R.C.S. Melun
R.C.S. Evry

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 18/04/2003
- Mention du 04/01/2010
- Mention du 04/01/2010
- Mention du 23/03/2015

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI 2001-420 DU 15 MAI 2001

La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Fusion définitive avec la société CAMPUS ILE DE FRANCE ZA la Justice 95380 Villeron RCS Pontoise 658 106 836 à compter du 01/01/2009

Augmentation du capital suite à la fusion avec la société ETS PHILIPPE THUALAGANT RCS EVRY 957 201 551 à compter du 01/01/2014

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Votre Assurance
► **RESPONSABILITE CIVILE**
ENTREPRISE



Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240527-DEC2024_146-AR

ATTESTATION

COURTIER

BESSE INDUSTRIE ET SERVICES – CB.IARD
46 BIS RUE DES HAUTS PAVES
44000 NANTES
Siège social : 135 bd Haussmann 75008 Paris
SAS au capital de 235 545 € - RCS Paris 873 800 023
Conseil et courtier en assurances - N° Orias 07 022 453
N° d'identification intracommunautaire :
FR 10 873 800 023
Portefeuille : 0201240684

Vos références :
Contrat n°10925555004

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, attestons que :

SAS PICOTY
RUE ANDRE ET GUY PICOTY
23300 LA SOUTERRAINE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de CAMPUS IDF - ZAC DE LA JUSTICE - 5 RUE DE LA MARE POISSY – 95380 VILLERON, le contrat n° 10925555004 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, et notamment les activités de :

- ☐ L'installation, la pose, l'entretien, la maintenance, réparations et le SAV :
- ☐ Chauffage-ventilation, climatisation, installation frigorifique - conditionnement d'air, et ventilation - pompe à chaleur (air/air) limitée aux installations d'une puissance > 12 Kw et < à 50 restitué, y compris remplacement et dépannage de chaudière gaz/fioul,
- ☐ Installations thermiques de génie climatique, installation aéraulique, y compris les travaux decalorifixeage
- ☐ Fumisterie – chemisage – tubage, installation de poêle et d'inserts,
- ☐ Poser de cheminée (intérieur - extérieur, incorporée ou adossée), construction et installation d'âtres et foyers ouvert ou fermé,
- ☐ Plomberie, installations sanitaires, adoucisseurs d'eau, chauffage à eau chaude, y compris l'installation des canalisations de gaz après intervention pour pose de compteur,
- ☐ La pose sans conception de réseaux sprinklers et RIA,
- ☐ Raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe,
- ☐ Pose de panneaux solaires de technique courante,
- ☐ Installations à énergie solaire par capteurs thermiques, y compris pour l'eau chaude et sanitaire,
- ☐ Isolation par bardage en bois extérieur ou intérieur, isolation des combles, pompes à chaleur (air / eau), comprenant éventuellement des travaux d'étanchéité,
- ☐ Pose de cuve et de ballons (intérieur ou extérieur), Couverture – zinguerie,
- ☐ Tous travaux de bâtiments et notamment aménagements, agencements, pose de menuiserie, réalisation de terrasse, bardage, maison bois, placoplâtre, électricité, plomberie, chauffage, peinture.
- ☐ Livraison de carburants et lubrifiants
- ☐ Négoce, importation, stockage, distribution, vente et livraison, gestion de stock pour propre compte ou celui de tiers, avitaillement portuaire et fluviale, de tous produits pétroliers, combustibles et produits annexes ou connexes entrant dans les activités exercées tel que : (lubrifiants, graisses, huiles y compris usagées et

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

déchets de toute nature, Adblue, charbon, bois, gaz de toute nature, boissons alcoolisées ou non, produits alimentaires), pouvant être commercialisés sous toute forme de conditionnement,

- ☐ Fournisseur de gaz naturel, GNR, biométhane et autres produits similaires,
- ☐ Gestion et Exploitation directe ou indirecte de stations-services,
- ☐ Transport public ou non de tous produits ou marchandises par voir terrestre, ferroviaire, maritime et fluviale, ainsi que le transport routier de fret interurbains,
- ☐ Location courte et longue durée de véhicules de moins de 3t500 dans le cadre du réseau HERTZ.
- ☐ Communication, Marketing, tant pour le Groupe que pour le compte de tiers,
- ☐ Gestion des systèmes d'information et hébergement On-Premises ou Cloud au sein de datacenter souverain, Tier_IV résilient et durable.
- ☐ Assainissement, Hydrocurage, Dégazage Neutralisation toutes cuves

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

Nous certifions par la présente attestation que l'assuré est à jour du paiement de ses primes

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024, sous réserve du règlement de la cotisation et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTES, le 19/01/2024

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR,
BESSE INDUSTRIE ET SERVICES, par
délégation de signature :

Signé par LOUISON HOYER le
24/01/2024 10:08



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance